

Vote de ratification le 4 octobre prochain

Plus de 8 000 membres du personnel de soutien permanent à temps plein des CAAT seront admissibles à voter le 4 octobre prochain sur l'accord de principe conclu le 18 septembre.

Les détails du vote de ratification ont été confirmés le 22 septembre par des représentants du Conseil des employeurs des collèges et par le SEFPO, dans les bureaux du ministère du Travail, à Toronto. Le vote de ratification sera supervisé par la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Le vote aura lieu dans les 24 collèges communautaires et dans la plupart des campus.

Sur entente des deux parties, l'employeur fournira les listes des employés/membres à chaque section locale au plus tard le mardi 27 septembre; chaque partie doit approuver les listes au plus tard le même jour.

Un avis de vote sera affiché dans chaque collège au plus tard le jeudi 29 septembre, date à laquelle nous devrions connaître l'emplacement des bureaux de vote. La date limite pour la liste des bureaux de vote est le vendredi 30 septembre.

Les bulletins de vote postaux iront directement à la CRTO; la date limite du scrutin est le 4 octobre 2011, le cachet de la poste faisant foi.

On devrait connaître les résultats préliminaires du vote de ratification le mardi 4 octobre en soirée; ils seront alors affichés sur le site Web du SEFPO et suivis d'un communiqué de presse. Un compte officiel sera effectué le 13 octobre.